



Informations pour les élections internes

Madame, Monsieur, chers amis,

Le 11 octobre 2008 vous allez, par votre vote, participer à l'élection de la présidence de la fédération de Meurthe et Moselle du Mouvement Démocrate. Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires au déroulement du scrutin.

En espérant être les plus clairs possibles, nous restons néanmoins à votre disposition si vous souhaitez d'autres renseignements, par mail electionsmodem54@free.fr ou par téléphone 06 63 32 93 43.

Bien à vous,

Les membres de la commission électorale départementale

Rappel

Un seul vote pour élire une présidence collégiale composée d'un président et de 4 vice-présidents (2ème tour).

Modalités de vote

VOTE PHYSIQUE : le **samedi 11 octobre, de 14h à 17h**, au CILM, rue de la Meuse à Laxou, salle 16.

VOTE PAR PROCURATION : une seule procuration par électeur est autorisée, celui-ci devra présenter le formulaire dûment rempli ainsi qu'une photocopie de la carte d'identité du mandant. Toutefois si vous avez déjà voté par procuration au premier tour, celle-ci est encore valable pour le second tour.

Attention : *Pas de vote par correspondance pour le deuxième tour !*

Quelque soit votre mode de vote :

- Il s'agit d'un scrutin de liste. Vous devez voter pour une liste ou une autre, le panachage est interdit.
- Tout bulletin raturé, avec surcharge, ou la présence de plusieurs bulletins dans une même enveloppe seront considérés comme nuls.
- Les bulletins de vote à utiliser pour les adhérents ne disposant pas d'internet sont ceux reçus par courrier, comportant au verso la profession de foi attenante à la liste concernée.
- Pour les personnes recevant cet envoi par mail, tous les documents sont à disposition (bulletins de vote, professions de foi, modèle de vote par procuration) sur le site www.modem54.org .Il vous est demandé

d'imprimer ces bulletins de vote, et de fournir les enveloppes, vu le peu de moyens dont dispose la commission électorale. Seuls quelques exemplaires seront disponibles le jour du vote physique.

Rappel :

Les adhérents doivent être à jour de cotisation au plus tard à la date du scrutin. Si vous avez réadhéré avant début septembre, cette information sera effective sur la liste électorale. Dans le cas contraire, vous devrez, soit en apporter la preuve le jour du scrutin (copie récépissé internet par exemple), soit nous le vérifierons avec le siège parisien, soit vous pourrez réadhérer auprès des assesseurs.